

Agén. le 30 NOV. 2020

Monsieur le Directeur,

Votre société GAÏA, dont le siège social est situé chez COLAS SUD OUEST, avenue Charles Lindbergh – 33 700 Mérignac, exploite une carrière à ciel ouvert de sables et graviers sur la commune de Sainte-Livrade sur Lot aux lieux-dits «Flaman», «Lande Basse», et «Comarque», autorisée par arrêté préfectoral n°47-2018-06-21-001 du 21 juin 2018.

Ayant renoncé à l'utilisation d'un groupe de concassage/criblage mobile qui devait permettre la réalisation de campagnes de recyclage des matériaux sur ce site, vous avez transmis le 21 octobre 2020 une demande de retrait de la rubrique 2515-1b telle que mentionnée dans votre arrêté préfectoral d'autorisation.

Par le présent document, l'inspection des installations classées prend acte de cette modification et du nouveau tableau de classement ci-dessous, annulant et remplaçant celui mentionné à l'article 1.2.1 de l'arrêté préfectoral d'autorisation n°47-2018-06-21-001 du 21 juin 2018 :

Rubriques	Libellé de la rubrique	Caractéristiques	Régime *
2510	Exploitation de carrières.	Production moyenne annuelle (commercialisable) : 37000 tonnes/an.  Production Maximale annuelle : 140 000 tonnes/an.	A
2517-1	Station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques, la superficie de l'aire de transit étant supérieure à 10 000m <sup>2</sup> .	Superficie de l'aire de transit : 29 000 m <sup>2</sup>	E

\* A (Autorisation), E (Enregistrement).

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,  
Le Secrétaire Général

Morgan TANGUY

Monsieur Pascal TRESKOS  
SARL GAÏA Établissement Lot-et-Garonne  
chez COLAS Sud-Ouest  
avenue Charles Lindbergh  
33700 MERIGNAC